

Vacances d'été, des aides pour les jeunes.

1, 2, 3, départ ! Une aide aux projets de départ autonome pour les 16-25 ans, trois dispositifs intercommunaux permettent aux jeunes de bénéficier d'aides pour partir en vacances.

- **Pochette Vacances : 16-21 ans**, pour un départ autonome en France. Aide de 30 à 120€.
- **Destination Europe : 16-25 ans**, pour un départ autonome en Europe. Aide de 30 à 150€.
- **Départ + : 16-25 ans**, pour un projet de voyage ayant une dimension humanitaire, sportive, sociale, ou de découverte culturelle. Aide de 30 à 250€. Les dossiers de demande de bourse « 1, 2, 3 ... Départ ! » sont à retirer au PIJ d'Eybens. Plus d'informations disponibles en mairie.

Bourse Initiative Jeune Une démarche simple pour des vacances réussies !

La bourse est attribuée par le syndicat inter communal du canton pour des projets de jeunes (individuels ou de groupe). Tout projet à vocation culturelle, sociale, humanitaire, sportive, comportant ou non un voyage... peut être examiné. Pour monter un dossier, prendre contact avec le PIJ ou les animateurs jeunesse à Gières, Poisat ou Eybens. Plus d'informations disponibles en mairie.

Espace projets jeunes, les 12-18 ans peuvent monter et réaliser un projet de loisirs pendant les petites et grandes vacances avec l'aide des animateurs du canton et du CLC. Contacter le Pij d'Eybens tous les mercredis. Il est également possible d'obtenir des renseignements auprès des animateurs du canton.

A vos agendas, ce qu'il faut retenir...

Mars

Vendredi 11 Mars :

20h30 à la salle des fêtes. Film, exposition et débat, sur le thème "femmes d'Afrique" avec des témoignages de Venonais et d'associations intervenant en Afrique.

Judi 17 Mars :

l'Assemblée Générale de l'Amicale Venonaise et de l'Ecole de Musique à 20 heures dans la salle Ouest du bâtiment communal. Présentation des activités de l'année passée, les projets à venir, la lecture et l'approbation du rapport financier.

Samedi 26 Mars :

Concours de belote du P'tit Bistrot. Inscription sur place ou par téléphone au 04 76 59 35 06. Places limitées.

Mars

Dimanche 27 Mars :

Marché fermier à la ferme de Pressembois.

Brûlage des végétaux 2011

Le Préfet de l'Isère a réglementé le brûlage des déchets végétaux pour toutes les communes de l'Isère par un arrêté n° 2008-11470 en date du 15 décembre 2008. Cet arrêté, très restrictif, conditionne le brûlage des déchets verts. Il continue de s'appliquer en 2011 et interdit le brûlage du 15 février au 30 avril inclus et du 15 juillet au 30 septembre inclus.

* Le brûlage ne pourra s'effectuer qu'après le lever du jour, et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20 heures.

* Le brûlage des déchets de tonte est interdit ainsi que tous déchets à forte teneur en eau.

* Le brûlage ne devra pas engendrer de gêne pour le voisinage et la circulation.

L'arrêté précise les zones dans lesquelles l'opération de brûlage peut être réalisée. Pour des raisons de sécurité, il est notamment interdit de brûler à moins de 25 mètres des habitations et des voies de circulation. De même les feux sont interdits à moins de 200 mètres des forêts.

Carnaval de l'école

Le thème retenu cette année "la santé". Le défilé aura lieu cette année le 19 mars.



Télévision, 20 Septembre 2011, le tout numérique

Le passage à la télé numérique, c'est l'arrêt de la diffusion des chaînes analogiques reçues par l'antenne râteau et son remplacement définitif par la TNT ou autre mode de diffusion numérique (satellite, câble, ADSL ou fibre optique). Jusqu'au jour du passage complet, allumage progressif de nouveaux émetteurs TNT pour compléter et améliorer la couverture de notre région.

Arrêt de tous les émetteurs analogiques dans la nuit du 19 septembre au 20 septembre 2011. Si vous n'êtes pas équipé pour le passage au numérique, vous ne recevrez plus les programmes TV sur les postes reliés à une antenne râteau. La diffusion des 6 chaînes analogiques reçues par le satellite AB3 s'arrêtera le 30/11/2011, vous devrez effectuer une nouvelle recherche et mémorisation des programmes, car les fréquences de certaines chaînes auront été modifiées, afin d'améliorer leur couverture. Au lendemain du passage au tout numérique, dès que vous recevrez de nouveau certaines chaînes, vous pourrez lancer la recherche : cela voudra dire que l'émetteur dont vous dépendez a été remis en service. Dossier explicatif complet disponible en mairie. Informations par téléphone au 0970 818 818 (appel local), par internet sur: www.tousnumerique.fr

Jeunesse: Stage BSR du 26 au 29 Avril

Le Syndicat Intercommunal du Canton d'Eybens (SICE) organise un stage de formation au Brevet de Sécurité Routière (BSR). Il est ouvert aux jeunes de Venon, titulaires de l'ASSR 1 et âgé de 14 ans. Le BSR est obligatoire pour conduire un cyclomoteur à partir de 14 ans. Au programme, 10h de formation BSR et 12h de formation PSC1 (1ers secours). Tarif: 50€, les places sont limitées. Renseignements et inscriptions en contactant les animateurs du PIJ d'Eybens, au Point Information Jeunesse, 41 allée du Gerbier – 04 76 62 34 86 – pjj@ville-eybens.fr, auprès de Gières jeunesse en face de la mairie et également en mairie de Venon.

Charte Européenne

Mercredi 9 mars à 18h00, à la maison des associations d'Eybens, signature de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale par F. Gerbier. La Charte comporte 30 articles concernant tous les domaines d'actions des collectivités territoriales. Les Venonais sont tous invités (Maison des associations, 8 rue Jean Macé, Eybens).

Chenilles processionnaires

Il est indispensable de détruire leurs nids en coupant la branche et en brûlant celle-ci. Prévoyez une tenue adaptée et des gants, elles sont extrêmement urticantes.

Journée de la femme

« Femmes d'Afrique »
**vendredi 11 Mars,
20h30, salle des fêtes
de Venon**

Elections cantonales

Le canton dont la commune dépend, n'est pas concerné par le vote du mois de mars.